

CHARTRE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS EN M1 DU MASTER MEEF ENCADREMENT EDUCATIF (CPE)

Destinataires :

- l'étudiant stagiaire
- le chef d'établissement d'accueil
- les tuteurs (réfèrent INSPE et réfèrent établissement)
- les responsables universitaires du MASTER MEEF Encadrement éducatif

Textes de référence fondateurs de la charte

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation NOR : MENE1315928A arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013, MEN - DGESCO A3-3

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

Présentation générale des stages inscrits dans la formation des étudiants puis fonctionnaires stagiaires du master MEEF, Inspé des Pays de la Loire.

Les stages font partie intégrante de la formation des étudiants de Master MEEF se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation dans le 2nd degré. Ils s'inscrivent dans l'Unité d'Enseignement « efficacité de l'action éducative », et sont articulés de manière étroite avec les autres blocs de formation : cadre de référence, contexte d'exercice et recherche. Pour ces M1, la progressivité et les périodes sont décrites plus loin. Le stage sert d'appui à la rédaction d'un mémoire d'initiation à la recherche et contribue à l'obtention d'ECTS.

Les stages du M1 :

Les stages de première année de MASTER prendront la forme de stages de découverte du milieu professionnel, d'observation et de pratique accompagnée dont les modalités seront définies dans une circulaire annuelle.

Stage 1 : stage de découverte de l'environnement professionnel (une semaine du 9 octobre au 13 octobre 2023).

OBJECTIFS	Appréhender l'établissement comme organisation au service de la réussite de tous les élèves : son environnement socio-économique, son public, ses missions, ses priorités, ses objectifs, ses instances, ses spécificités, ses projets. Identifier les compétences professionnelles à développer pour être CPE au service de la réussite des élèves au travers d'une politique locale, d'un projet d'établissement.
Obligations de l'étudiant stagiaire	1) Se présenter au chef d'établissement. 2) Rencontrer l'équipe éducative du service vie scolaire et appréhender le fonctionnement de ce service avec ses différents responsables. 3) Prendre connaissance des documents qui permettent de connaître l'établissement et ses caractéristiques (projet d'établissement, contrat d'objectifs, tableaux de bord, suivi des élèves ...). 4) Rencontrer les différents acteurs de l'établissement et identifier leur rôle dans le fonctionnement de l'EPL (enseignants, équipe médico-sociale, service gestionnaire, équipe de direction, chef de travaux, service d'orientation ...). 5) Repérer une problématique transversale, particulièrement travaillée dans l'établissement d'accueil, qui sera exploitée au retour de stage.

	Exemples : L'absentéisme, le traitement de la violence scolaire, les dispositifs de suivi et d'éducation des élèves (commission vie scolaire, CESC, etc.), le traitement de la difficulté scolaire, l'accompagnement personnalisé, le PDMF, l'évaluation, le socle commun, la démarche de projet, les liaisons, les enseignements transversaux, l'accueil des élèves en situation de handicap, la question de la sanction, le climat scolaire ... - Suivre une classe pendant une journée. - Suivre le CPE tuteur pendant au moins une journée, avoir observé tous les niveaux de la pratique éducative du tuteur.
Rôle de l'EPL	Le rôle des personnels de direction est primordial pour permettre aux étudiants stagiaires d'appréhender l'établissement dans toutes ses dimensions pendant cette semaine de stage. Avec le chef d'établissement, le tuteur est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Organiser au préalable la semaine de stage (documents, informations des équipes, planning des temps de travail avec les différents acteurs, suivi du service vie scolaire, suivi du tuteur, participation à diverses instances ...). Accueillir l'étudiant stagiaire et présenter l'établissement. Faciliter la prise d'information de l'étudiant notamment dans le cadre de la problématique transversale choisie. Prévoir un temps de synthèse en fin de semaine et construire la période suivante.
Rôle de l'Inspé	Sensibiliser les étudiants en amont à la nécessité d'adopter une posture professionnelle. Accompagner la compréhension des finalités du stage. Organiser des exploitations formalisées du stage.
Évaluation	L'étudiant stagiaire aura à rendre compte de ce stage dans le cadre des autres blocs de formation.

Stage 2 : stage d'observation et de pratique accompagnée (deux semaines du 27 novembre au 8 décembre 2023) dans la continuité du stage de découverte

OBJECTIFS	1) Appréhender la notion de parcours de formation d'élèves dans le secondaire. 2) Connaître les modalités du suivi pédagogique et éducatif des élèves dans l'établissement (évaluation, orientation, participation au conseil de classe) 3) Prendre en charge progressivement un service de vie scolaire.
Obligations de l'étudiant stagiaire	1) Découvrir, sur 4 demi-journées, un ou plusieurs autres lieux de formation et/ou d'autres structures que celle où se déroule le stage (LP, LGT, Collèges, SEGPA, Ulis, STS) avec pour objectifs de formation : - saisir les enjeux du parcours de formation de l'élève au travers du suivi d'une ou de plusieurs classes. - comprendre la continuité des apprentissages au travers du suivi de l'enseignement d'une discipline. 2) Approfondir la réflexion autour du suivi et de l'encadrement éducatif des élèves - en participant à des réunions d'équipe : conseil de classe, réunion de direction, cellule de veille, CESC, conseil pédagogique, liaison avec les équipes pédagogiques ; - en interrogeant les modalités de suivi et d'évaluation des élèves (mise en œuvre du socle évaluation par compétences, relations avec les familles, relations avec les partenaires extérieurs, remédiations proposées ...). 3) Comprendre et analyser l'activité du CPE et des élèves dans le cadre de la vie de l'établissement : - en prélevant des traces d'activités (celle du CPE ou les siennes ; celle des élèves) en vue de leur analyse et de leur exploitation au sein de l'INSPE ; - en assurant progressivement des actions d'encadrement éducatif permettant de s'approprier des gestes professionnels (suivi individuel, suivi collectif, activité de conseil au sein de l'établissement, évaluation...) et analyse d'outils nécessaires à ces actions.

Rôle de l'EPLE	En amont, - organiser avec des établissements voisins la prise en charge de l'étudiant sur les 4 demi-journées - prévoir l'accueil d'étudiants sur 4 demi-journées le cas échéant. Accueillir l'étudiant, présenter le planning et les objectifs de la période de stage. Présenter les modalités de suivi des élèves. Favoriser la participation de l'étudiant à des réunions d'équipe. Prévoir un temps de synthèse en fin de période et construire la période suivante.
Missions du tuteur de l'établissement	Faire participer l'étudiant à des activités éducatives individuelles ou collectives notamment en intervenant dans un premier temps en appui pour permettre l'encadrement éducatif d'un groupe d'élèves, le suivi individuel de quelques élèves, et la mise en œuvre de réunions de régulation entre un élève, sa famille et le professeur principal ou les enseignants concernés par cette régulation. Donner progressivement sa place à l'étudiant dans la conception et dans la conduite de projets et d'actions éducatives. L'étudiant doit assurer au moins le suivi d'une classe, être associé à la prise en charge d'un internat, être accompagné dans le suivi individuel de quelques élèves. Fournir à l'étudiant tout élément permettant d'analyser les actions mises en œuvre. Aménager des temps de travail commun permettant une analyse des documents utilisés, des actions observées et des actions réalisées par l'étudiant.
Rôle de l'Inspé	Construire avec l'étudiant des axes d'observations (gestion de l'hétérogénéité, activité des élèves, posture du CPE, suivi éducatif des élèves d'un point de vue individuel et collectif, articulation avec les autres acteurs de l'orientation des élèves, liaison avec les partenaires extérieurs ...). Apprendre à conduire une analyse réflexive. Organiser des exploitations formalisées du stage en ce qui concerne les parcours de formation et les contenus éducatifs (laïcité, éducation à la citoyenneté et à la santé, lutte contre les violences scolaires et les discriminations, mission du CPE au sein de l'EPLE, ...)
Évaluation	L'étudiant rendra compte de ce stage dans le cadre des autres blocs de formation. Il dégagera des éléments, issus de ses observations, de son expérience et de ses analyses, pour nourrir le rapport de stage M1. Un écrit du tuteur n'excédant pas une page (sous la forme d'un bilan dégageant des points forts et des axes de progrès) rendra compte à l'étudiant de son évolution sur cette période de stage. Ce bilan sera visé par le chef d'établissement qui pourra éventuellement y apporter des compléments. Une copie sera adressée à l'Inspé.

Stage 3 : stage de pratique accompagnée (2 semaines : du 11 mars au 22 mars 2024)

OBJECTIFS	Prendre en charge le service vie scolaire sur des moments clés de la vie de l'établissement en présence du tuteur. Analyser sa pratique professionnelle.
Obligations de l'étudiant stagiaire	Intégrer les documents spécifiques à la pratique éducative et à l'encadrement des élèves (textes officiels, règlement intérieur ...). Collaborer au fonctionnement du service de Vie scolaire en prenant en charge une partie de l'équipe éducative (les AED) dans le cadre de la vie de l'établissement : participation active aux conseils de classe, prise en charge de l'internat, prise en charge des flux élèves lors de moments clés de la vie de l'établissement (passage au self par exemple, mais aussi accueil des élèves le matin), suivi de l'absentéisme, accueil des parents, accueil et écoute des élèves pour remédier aux difficultés rencontrées, accueil des enseignants et mise en œuvre de projets et actions communs, utilisation des espaces numériques de travail, des outils habituellement utilisés dans les services vie scolaire. Conduire une analyse réflexive sur sa pratique.
Missions du tuteur de l'établissement	Anticiper avec l'étudiant les actions éducatives qui seront développées. Aider à la conception et la construction des projets ou actions ; orienter la réflexion de l'étudiant sur les questions liées au suivi éducatif des élèves, à leur évaluation, à leur orientation. Accompagner le stagiaire dans l'analyse réflexive de son activité. Laisser une autonomie progressive à l'étudiant.

Rôle de l'Inspé	En lien avec le tuteur de l'établissement, accompagner l'étudiant dans l'anticipation de son intervention avec les élèves. Organiser des exploitations formalisées du stage en ce qui concerne la dimension éducative et les pratiques de suivi des élèves. Accompagner les tuteurs dans leur mission d'accueil et de formation.
Évaluation	L'étudiant aura à rendre compte de ce stage dans le cadre des autres blocs de formation sous une forme qui sera précisée. Il dégagera des éléments, issus de son expérience et de ses analyses, pour nourrir le rapport de stage M1 en lien avec le dossier à fournir pour l'oral du concours. Un écrit du tuteur n'excédant pas une page (sous la forme d'un bilan dégageant des points forts et des axes de progrès) rendra compte à l'étudiant de son évolution sur cette période de stage. Le Chef d'établissement est informé du bon déroulement du stage et pourra apporter également des compléments d'informations dans une note transmise à l'Inspé.

Stage 4 : Stage de pratique accompagnée du 15 au 19 avril 2024 : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2020, modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

Dans le cadre du M1, les quatre stages font partie intégrante du master. Ils donnent lieu à des restitutions demandées à l'étudiant dans le cadre des autres blocs de formation, à partir :

- des observations qu'il a conduites sur le fonctionnement d'ensemble de l'établissement, puis sur le travail du service Vie Scolaire ; sur l'activité du CPE, à partir d'un recueil de données et de traces de l'activité ;
- des expériences d'activités éducatives qu'il a conduites lui-même : préparation/ description/ analyse. La présentation de cet ensemble se fera par écrit (type rapport de stages) ou à l'oral lors d'une soutenance.